

## **Communiqué de Presse : Exode des Français handicapés en Belgique : la loterie infernale**

On a beaucoup dénoncé « l'exil » en Belgique des personnes françaises en situation de handicap. Durant le débat d'entre-deux tours, consacrant sa « [carte blanche](#) » au thème du handicap, le futur Président Emmanuel Macron promettait de cesser cet exode sur le quinquennat. Passant outre cette promesse d'un calendrier, la Secrétaire d'État en charge du handicap, Sophie Cluzel, l'affirmait récemment : les départs non souhaités en Belgique [ont cessé](#). En réalité, [les moyens mis en place](#), 15 millions € pour stopper ces départs sont si dérisoires en regard des 400 millions que coûte chaque année cet expatriation, que cela ne saurait être possible.

Dans la presse belge du samedi 25 novembre 2017, l'exode continue : un établissement belge accueillant des Français en situation de handicap s'agrandit. [Article à lire ici](#).

Qu'en est-il de la prise en charge des frais des familles qui ont accepté, faute de solution équivalente en France, le départ vers la Belgique ? Et des familles frontalières, pour qui venir en Belgique ne soulève pas de problème d'éthique, puisqu'elles partagent le même bassin de vie ?

La réponse : c'est une loterie. Pour certaines, on ne finance plus le transport et/ou l'hébergement. En effet, si le transport est compris dans le prix de journée de l'établissement hébergeur conventionné avec la France, en revanche, les écoles spécialisées et les internats publics scolaires qui dépendent tous deux du ministère de l'Éducation en Belgique, ne reçoivent aucun euro de la France. Aux familles de se débrouiller pour payer le transport et la quote-part de l'hébergement en internat (pourtant bien moins élevée que le tarif journalier des établissements conventionnés, puisque le contribuable belge le finance en grande partie, mais il n'y a pas de petites économies). Jusqu'à récemment, une disposition tacite existait pour le transport vers ces établissements non conventionnés, afin que la sécurité sociale française le prenne en charge, étant donné que la Belgique donne priorité à l'école pour organiser l'enseignement spécialisé, et non au médico-social comme le fait la France. Après avoir reçu de fameux coups de boutoir lors du précédent quinquennat, il faut croire que cette disposition est passée à la trappe.

Ce « 2 poids, 2 mesures » est d'autant plus choquant que dans [cette autre affaire](#) (en France) qui vient d'être jugée (et médiatisée justement ce même samedi), on avait proposé aux parents le transfert vers la Belgique, qu'ils ont refusé. Là aussi, on était d'accord pour payer le transport pour des parents qui ne voulaient pourtant pas la Belgique ! Et pas pour d'autres qui s'y sont résignés faute de solution adaptée en France...

Si le procès coûte à l'État moins cher que la prise en charge en France, l'exode en Belgique, lui, est encore moins cher que les condamnations. Faire des économies de bouts de chandelle sur le transport (qui revient à 5 millions € par an sur les 400 que coûte l'exode) est intolérable. Il entraîne de véritables drames humains. Des enfants privés de leurs parents, des parents privés de leurs enfants, car, faute de remboursement des frais de transport, les familles sont obligées d'espacer les retours de leurs enfants ou leurs visites, voire d'y renoncer. Au scandale français de ne pouvoir apporter de solutions valables sur son sol aux personnes en situation de handicap, s'ajoute celui de ne plus subvenir à leurs besoins.

### **Contact presse :**

**Isabelle RESPLENDINO**, Présidente de l'AFrESHEB asbl

Téléphone mobile : 0032 473 52 07 92

Email : [afresheb1@proximus.be](mailto:afresheb1@proximus.be)